



Municipalité  
1169 Yens

## TARIF DE DETAIL DE L'EAU POTABLE

Conformément à l'art. 8 de l'Annexe du Règlement communal sur la distribution de l'eau, la Municipalité informe la population de la tarification de détail de l'eau potable comme suit :

Tarifs	Usagers	Consommation annuelle	Fr./m3
A1	Privés	plus de 1'000 m3	2.40
A2	Privés	de 501 à 1'000 m3	1.70
A3	Privés	de 201 à 500 m3	1.40
A4	Privés	jusqu'à 200 m3	1.00
A5	Industries - Commerces Bâtiments collectifs Exploitations agricoles		0.90

*Exemple : si la consommation annuelle est de 250 m3, il faut comprendre une facturation de 250 m3 à Fr. 1.40 et non pas 200 m3 à Fr. 1.00 et 50 m3 à Fr. 1.40.*

Yens, le 13.12.2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

J.-L. André

La Secrétaire

I. Blanc